



## MISE EN PLACE DU CSE CHEZ MARKET : CE QU'IL FAUT RETENIR

### MISE EN PLACE DU CSE

Depuis l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, les différentes institutions représentatives du personnel que sont le Comité d'Entreprise, les Délégués du Personnel et le CHSCT doivent être fusionnées au sein d'un Comité Social et Economique (CSE) au terme de leur mandat.

8 CSE seront constitués. Les ex-CE Ouest et Nord-Ouest, d'une part, et les ex-Ce Paris Ouest et Paris Est, d'autre part, formeront le CSE Ouest et le CSE Ile De France.

Les suppléants n'assisteront aux réunions qu'en l'absence des titulaires. Toutefois, 1 ou plusieurs suppléants assisteront aux réunions pour les listes de candidats (liste syndicale ou non) ayant obtenu au moins 1 élu titulaire et 1 élu suppléant au CSE. L'accord détaille la règle de progressivité appliquée pour cette présence.

Les réunions sont mensuelles et 4 réunions annuelles minimum traitent de la santé, la sécurité et les conditions de travail. Les membres titulaires de chaque CSE d'Etablissement pourront bénéficier de 12 réunions préparatoires par an.

L'ordre du jour est communiqué aux membres dans le respect du délai légal, soit 3 jours au moins avant la séance.



### LE CSE CENTRAL

Il sera composé de la délégation de l'employeur et pour les salariés, de 25 titulaires et 25 suppléants. En qualité de délégués titulaires au CSE Central, les candidats doivent être les membres titulaires de CSE d'Etablissement, et, pour les délégués suppléants au CSE Central, ils pourront être membres suppléants ou titulaires de CSE d'Etablissement. Le CSE Central se réunit au minimum une fois par semestre civil.

L'ordre du jour est communiqué aux membres dans le respect du délai légal, soit 8 jours au moins avant la séance.

### LE PROCÈS-VERBAL

Les délibérations du CSE (Central ou d'Etablissement) sont consignées dans un procès-verbal établi par le Secrétaire, qui le communique ensuite à l'employeur et aux membres du CSE. Le procès-verbal des réunions du CSE est approuvé lors de la réunion suivante.

*Agir Ensemble*

**SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille**

**Site :** [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) **Mail :** [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) **Tel :** 04-91-33-18-27



## LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le CSE Central et chaque CSE d'Etablissement déterminent, dans un règlement intérieur, les modalités de leur fonctionnement et de leurs rapports avec les salariés de l'entreprise pour l'exercice de leurs missions.

## LES RESSOURCES

La subvention globale de fonctionnement pour l'ensemble des CSE d'établissement sera de **0,22 %** de la masse salariale brute de l'entreprise. La contribution patronale globale aux activités sociales et culturelles pour l'ensemble des CSE d'Etablissement sera de **0,8%** de la masse salariale brute de la société CSF. Le budget de fonctionnement du CSE Central doit être convenu par accord entre le CSE Central et les CSE d'Etablissement.

## LES COMMISSIONS DU CSE

Une CSSCT sera créée au sein de chaque CSE. 1 membre d'encadrement y sera désigné. Une CSSCT Centrale de 7 membres sera créée au sein du CSE Central. Les membres bénéficieront de 5 heures de délégation par mois (individuelles et non cumulables).

Une commission économique, une commission Formation professionnelle et une commission Egalité professionnelle seront créées au sein du CSE Central.

Les établissements de + de 300 salariés disposeront d'une commission Formation professionnelle, d'une commission Egalité professionnelle et d'une commission d'information et d'aide au logement.

## LES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

Le mandat de DP disparaît. Des représentants de proximité pourront être désignés au sein de chaque site. Les élus titulaires au CSE sont de droit représentants de proximité mais peuvent y renoncer.

Nombre de représentants :

Effectifs du magasin (en ETP)	Nombre de Représentants de Proximité	Dont membres appartenant au collège AM/Cadre
de 11 à 25	2 (quel que soit son statut)	
de 25 à 49,99	3	1
de 50 à 74,99	4	1
de 75 à 99,99	4	1
de 100 à 124,99	5	1
de 125 à 174,99	5	1
de 175 à 249,99	6	2
A partir de 250	7	2

Les élections professionnelles vous donnent l'opportunité de vous investir pour l'encadrement. Alors, rejoignez-nous !

*Agir Ensemble*

**SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille**

**Site :** [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) **Mail :** [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) **Tel :** 04-91-33-18-27